



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absent | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|--------|------------------------|-----------------------------|
| 29 | 20 | 8 | 1 | 21 mars 2025 | 21 mars 2025 |

Point n°1 - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|---------------------|-----------------|---|
| Sophie CUINIERES | donne pouvoir à | Florence COMBES (jusqu'à son arrivée) |
| Lionel DELHOMME | donne pouvoir à | Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée) |
| Malika LACH-HAB | donne pouvoir à | Nora ANGLADE |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Patrick BONGRAND |
| Aurélié COUSIN | donne pouvoir à | Brigitte MERCIER |
| Tony JUNG | donne pouvoir à | Pascale BECUAU |
| Jonathan STOCKER | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT |
| Sandrine KOSTADINOV | donne pouvoir à | Jacqueline CHAMPION |

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, rapporteur entendu ;

Considérant la transmission du procès-verbal de la séance du jeudi 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2025 (document annexé).**

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE



Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 mars 2025

Procès-verbal en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|------------------------|-------------------|---|
| Sophie CUINIERES | donne pouvoir à | Florence COMBES (jusqu'à son arrivée au point 2) |
| Jacqueline CHAMPION | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT |
| Malika LACH-HAB | donne pouvoir à | Nora ANGLADE |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Jean-Pierre PEAUDECERF |
| Aurélié COUSIN | donne pouvoir à | Sandrine KOSTADINOV |
| Tony JUNG | donne pouvoir à | Lionel DELHOMME |
| Jonathan STOCKER | donne pouvoir à | Brigitte MERCIER |
| Patrick BONGRAND | donnera pouvoir à | Philippe MARME (à compter de son départ au point 6) |
| Jean-Pierre PEAUDECERF | donne pouvoir à | Raphaël FOSSET |
| Marie-Isabelle MIALOT | donne pouvoir à | Yves PURET |

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Francis BLONDIEAU

Arrivée de Sophie CUINIERES à partir du point n°2
Départ de Patrick BONGRAND au point n°6

Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2025

Titre des rapports

1. Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2024. **(VOTE)**
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **(INFO)**
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2025. **(INFO)**
4. Autorisations données au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal Ville (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent). **(VOTE)**
5. Communauté de communes Cœur de France : Attribution de fonds de concours en faveur de la Ville de Saint-Amand-Montrond – Règlement d'attribution. **(VOTE)**
6. Mise en place de fonds de concours : Rénovation de l'éclairage public Place de la République. **(VOTE)**
7. Modification du tableau des effectifs. **(VOTE)**
8. Présentation du Rapport Social Unique 2023. **(INFO)**
9. Convention de mutualisation des services « Propreté Urbaine » et « Bâtiment/Génie-civil » entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond. **(VOTE)**
10. Acquisition de parcelles bâties : 11 rue des Victoires et 18 rue Lamarque. **(VOTE)**
11. Acquisition d'une parcelle : Les Grands Champs. **(VOTE)**
12. Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2024. **(INFO)**
13. Cession d'un logement : 8 place Riobamba par la SA France Loire. **(VOTE)**
14. Désaffectation, déclassement et cession de terrain : rue Coste et Bellonte. **(VOTE)**
15. Leg de Madame Georgette AUGER. **(VOTE)**
16. Convention de participation financière du SDE à la réalisation des opérations d'enfouissement des réseaux électriques. **(VOTE)**
17. Adhésion au réseau Micro-Folie. **(VOTE)**
18. Convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre de l'adhésion au réseau Micro-Folie. **(VOTE)**
19. Convention avec Bourges Capitale européenne de la Culture 2028. **(VOTE)**
20. Convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes de la Région Centre (FRMJC), la Ville de Saint-Amand-Montrond, ENEDIS et VEOLIA -Exposition scientifique 2025. **(VOTE)**
21. Re sectorisation de la carte scolaire de la Ville. **(VOTE)**
22. Règlement de fonctionnement des inscriptions et dérogations scolaires. **(VOTE)**
23. Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et Mme Perrine COMPANYY dans le cadre du Fond d'Innovation Petite Enfance. **(VOTE)**
24. Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Musique au Pays de George Sand ». **(VOTE)**
25. Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale Isabel GODIN. **(VOTE)**
26. Règlement de consultation des archives municipales – Annexe au règlement de la Bibliothèque Municipale. **(VOTE)**
27. Convention de coopération entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le Centre national de la recherche scientifique pour catalogage du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale. **(VOTE)**
28. Règlement intérieur du prix des Lecteurs en Herbe de la Ville de Saint-Amand-Montrond. **(VOTE)**
29. Prix Alain Fournier : Remise de récompenses. **(VOTE)**
30. Canal de Berry : octroi du droit de pêche. **(VOTE)**
31. Validation du Contrat Régional de solidarité Territorial – Territoire de la Communauté de communes Cœur de France, dans sa version définitive et de sa maquette financière. **(VOTE)**
32. Acquisition de téléphones fixes IP de marque Alcatel. **(VOTE)**

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et des remerciements reçus.

Question n° 1
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 05 décembre 2025**
-

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 19 septembre 2024 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations et débats :

Yves PURET sur Montagnac il demande à quoi correspond la ligne Plantations engazonnement sur laquelle apparaît un montant de marché de 200 000 euros HT.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que tout va être réaménagé et qu'à certains endroits des arbres vont être plantés. Aujourd'hui les deux bassins ont été rebouchés mais cela ne fait pas « fini ». Ce sera un espace « scénique » qui va être largement arrangé.

Yves PURET trouve que cela fait cher par rapport à la place Carrée. Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que la Collectivité est financée à 80 %.

Philippe MARME ajoute qu'aujourd'hui le montant des travaux monte très vite.

Question n° 3

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes, débat qui se tient sur la base d'un rapport.

Informations et débats :

Philippe MARME insiste sur le fait que le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est ni Compte Administratif, ni un Compte Financier Unique, ni un Budget Primitif. Il s'agit d'évoquer des orientations et non des chiffres arrêtés. Dans ce rapport la Collectivité intègre les différentes informations attendues, les évolutions prévisionnelles, l'état de la dette et dans la transparence la plus totale.

Tout d'abord sur la politique nationale, il trouve que ce n'est pas trop le rôle des élus de Saint-Amand-Montrond qui ont déjà assez à faire avec la politique locale. Juste sur la loi de finances, il précise que les perspectives s'effectuent dans un contexte économique exceptionnel au regard de la situation de ces derniers mois et un risque de croissance limité. Il serait souhaitable que le projet de loi de finances n'impacte pas fortement le budget des collectivités.

Sur la perspective démographique, page 3 : après plusieurs années sous le seuil des 10 000 habitants, il y a actuellement un dynamisme de la population pour notre ville avec des familles qui apprécient le « bien-vivre » ou des jeunes qui osent investir sur le territoire. Ce qui permet à la ville de retrouver une évolution positive. Il convient d'être prudent pour l'avenir, afin de pouvoir offrir aux nouveaux arrivants des capacités d'accueil en lien avec le dynamisme économique du territoire.

Sur les finances de la Ville : les chiffres 2024 sont provisoires dès lors que les comptes ne sont pas encore arrêtés. Sur le tableau page 6, sur le total des dépenses réelles de fonctionnement le CFU 2023 s'élevait à 15 941 439 €, pour 2024 le CFU provisoire s'élève à 16 540 161 € soit une évolution de 3,76 %.

Les charges à caractère général pour 2024 au chapitre 11, sont sur une augmentation de 225 249 € sans pour autant mettre en péril les équilibres.

Les charges de personnel représentent de loin le 1^{er} poste du budget avec une dépense de 9 668 069 €, qui s'explique par des hausses du point d'indice de +5 %, de la revalorisation du SMIC de +1,13 % et de la CNRACL de +1 %. Et juste pour information, ce n'est pas fini car avec le décret du 31 janvier 2025, la CNRACL va augmenter de 3 points tous les ans jusqu'en 2028.

Pour les recettes et la fiscalité, page 17 : le total des recettes réelles de fonctionnement pour 2023 s'élevait à 18 422 036 €. Pour 2024, les recettes devraient atteindre 18 383 627 €. Globalement, le montant des recettes

se maintient. Au chapitre 74 il faut tout de même noter la perte du filet de sécurité en 2024 de 462 892,27 €. Les dotations devraient être stables en 2025.

La trajectoire financière est construite en 2025 sans augmentation du taux de la fiscalité et cela depuis 2017. En conséquence pour l'orientation 2025, page 19 : du fait de notre situation centrale, nous ne pouvons pas sous-estimer les services, comme par exemple celui du Département Petite Enfance/Jeunesse qui compte 74 agents, du Département Technique avec 56 agents, du Département Culture et Sports avec 53 agents ou encore celui de la sécurité avec la Police Municipale. La masse salariale risque de continuer à augmenter en 2025.

En fonctionnement, pour l'orientation 2025, 250 000 € sont prévus pour la voirie.

Concernant la dette, comme il est stipulé sur le document page 20, grâce à une excellente maîtrise du budget et malgré le contexte difficile, nous continuons palier par palier notre désendettement, avec un capital restant dû de 19 289 908 € en 2024, soit une baisse de plus de 2 500 000 € depuis 2021 et avec un ratio aujourd'hui à moins de 10 ans pour rembourser la dette. Pour information, le prestataire qui nous accompagne et qui a vérifié le dossier est Taelys.

Un effort important d'investissement est maintenu depuis 2020, avec des actions engagées pour redynamiser la ville comme le démontre la liste page 26 avec 1 716 548 € sur 2024.

Grâce à la maîtrise de la section de fonctionnement avec une CAF brute pour 2024 de 1 843 466 €, des recettes de fonctionnement, du soutien financier de nos partenaires, Etat, Région et Collectivités, 5 700 000 € seront investis sur 2025 avec en particulier l'aménagement paysager du parc Montagnac et la réhabilitation du bâtiment ainsi que la renaturation et requalification de la Place de la République avec des plans de financements bouclés à hauteur de 80%.

En résumé : sobriété dans le fonctionnement, maintien de la fiscalité, désendettement et investissements, lucidité dans notre capacité financière sur le mandat. Un rapport 2024 sincère qui intègre de multiples actions afin d'avancer dans la mesure de nos capacités financières pour 2025.

Marie BLAQUEZ remercie Philippe MARME pour les chiffres donnés sur lesquels elle a quelques questions. Tout d'abord sur le recensement. Entre 2021 et 2022 on voit qu'il y a les logements de fonction de la gendarmerie qui passent de 169 à 20. Est-ce que c'est une volonté de l'INSEE ou une volonté de la Ville ? car effectivement cela gonfle considérablement les chiffres de la population ainsi que la réintégration des résidences secondaires. Elle pense que ces logements de fonction de la gendarmerie ne sont plus comptabilisés. Or dès lors qu'ils ne sont plus comptabilisés ils sont réintégrés dans la population de la ville alors qu'ils étaient déjà présents.

Philippe MARME répond qu'effectivement le fait qu'ils n'étaient pas comptabilisés avant est un problème. Marie BLAQUEZ demande pourquoi personne ne s'en était rendu compte auparavant.

Emmanuel RIOTTE précise que la question n'est pas là et que c'est l'INSEE qui a changé les critères.

Marie BLAQUEZ conclue donc que nous étions déjà proches des 10 000 habitants depuis des années.

Pour reprendre les chiffres du DOB elle remarque qu'effectivement les charges de personnel ont considérablement augmentées. En 2024 il y a eu 23 agents supplémentaires et elle a entendu Philippe MARME dire que de nouveaux agents allaient être recrutés. Où vont être ces agents ? Et est-ce vraiment nécessaire lorsque l'on voit que la Ville est déjà quasiment au maximum de ce qui est autorisé en charge de personnel par rapport au budget. On frôle les 55 %, c'est ce qui est à peu près toléré. Ensuite elle voit qu'il y a beaucoup d'agent qui ont recours à l'hypnothérapie. Cela représente 31 agents soit 12,30 % du personnel. Cela lui paraît conséquent.

Concernant la dette, elle constate que le ratio de la règle d'or se dégrade. L'an dernier la collectivité était à 7,50. Nous passons en 2024 à 9,75. On sait que pour une ville de 10 000 habitants c'est au maximum 10.

Avec les investissements prévus en 2025, elle ne voit pas trop comment nous allons pouvoir nous maintenir. Par ailleurs, la CAF nette en 2024 est négative. Il y avait une CAF brute de 1 843 466 € et une annuité d'emprunt de 2 145 289 €. Pour elle l'annuité de la dette ne peut pas être remboursée puisque nous sommes à moins 301 000 € cette année. Donc s'il n'y a pas une CAF positive elle ne voit pas comment nous pouvons faire des investissements puisque les annuités ne sont pas censées être remboursées. L'équipe municipale annonce une CAF brute pour 2025 à 1 623 000 € et un pic d'investissement à 5 700 000 €. Comment cela va-t-il être financé ? On parle de 80 % de subventions, est-ce qu'elles ont été obtenues car elle va reprendre la remarque qu'a fait hier Didier DEVASSINE en Conseil Communautaire, est-ce qu'elles sont actées ou pas ? Si nous obtenions 80 % de subventions, il resterait tout de même à la charge de la Ville un delta de 1 152 000 €. Donc la CAF brute en 2025 étant annoncée à 1 623 000 € et une annuité d'emprunt qui ne change pas à 2 145 289 €, on creuse le trou à moins 522 000 €. Comment les investissements vont-ils être

payés ? Par des emprunts ? Par de nouvelles recettes ? Une augmentation des impôts ? Comment l'équipe actuelle va-t-elle laisser la Ville à la fin ?

Philippe MARME répond qu'au niveau des charges de personnel, il assume totalement le fait d'embaucher de nouveaux agents en 2025 si nécessaire car sinon nous allons nous retrouver dans quelques années (5 ans) avec du personnel qui partira en retraite et il n'y aura personne pour les remplacer. Il faut donc commencer le recrutement dès maintenant et effectivement cela a un coût. Maintenant, on peut réduire le personnel et fermer des services mais ce n'est pas le choix de l'équipe municipale.

Concernant la dette, nous remboursons tous les ans cette dette et pour les travaux nous arrivons à nous auto-financer car nous avons constitué un capital et les travaux seront entièrement auto-financés sans emprunt.

Marie BLASQUEZ fait remarquer qu'elle n'a jamais vu qu'en rajoutant des emprunts nous désendettions.

Philippe MARME répond que nous avons un fonds de roulement important, des subventions notifiées à hauteur de 1 500 000 € et d'autres qui vont arriver sans problème.

Dominique LARDUINAT estime qu'il y a beaucoup de choses à dire. Selon lui, il y a un certain nombre de lignes qui sont fixées et le document 2025 est dans la ligne des documents présentés depuis 2020, sauf peut être pour la présentation plus sobre par rapport à la situation nationale mais nous ne sommes tout de même pas dans une île à Saint-Amand-Montrond et nous dépendons malgré tout du budget de l'Etat. Avant de rentrer dans le vif du budget de la Commune, il souhaite avoir quelques mots sur les orientations nationales et le vote de ce budget de l'Etat qui prévoit une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités locales au total pour 2,2 milliards d'euros. C'est également vrai pour l'éducation nationale avec, par exemple la nouvelle carte scolaire qui vient de sortir sans parler de la mise en place du RSA activité dont Saint-Amand-Montrond était site pilote en 2024 et mis en place depuis en 2025. La majorité municipale, soutient cette politique d'austérité qui nous conduit, leur semble t'il tout droit vers l'extrême droite. Monsieur le Maire est le suppléant de Loïc KERVRAN qui depuis 8 ans soutient cette politique mortifère pour les concitoyens. Pourtant l'argent coule à flot pour une infime partie de la population. Pour rappel, les bénéficiaires nets du CAC 40 en 2024 devraient dépasser 120 milliards d'euros et les dividendes de ces 120 milliards avoisinent les 100 milliards d'euros, sans parler de l'évasion fiscale et des annonces sur le budget militaire qui doivent poser questions. Il y a donc largement de quoi financer la cure d'austérité des collectivités locales dont il rappelle le chiffre de 2,2 milliards. La majorité municipale ne pourra pas tout le temps se cacher derrière la situation nationale puisqu'elle la cautionne à longueur d'année. Quant à la situation de Saint-Amand-Montrond, la majorité est aussi comptable de l'état de délabrement des infrastructures tels que les bâtiments communaux ou la voirie par exemple. Concernant la démographie il n'y a pas trop de quoi se réjouir. Même si effectivement nous sommes apparemment passé au-dessus des 10 000 habitants. Mais lorsque l'on a connu la ville de Saint-Amand-Montrond avec une population de 12 000 habitants dans les années 80 il n'y a pas trop de quoi se réjouir. Il y a donc besoin de rendre Saint-Amand-Montrond plus attractive pour faire venir des soignants, des entreprises, défendre et améliorer les services publics indispensables à la population. Au sujet du budget proprement dit, il est toujours contraint par le poids de la dette qui reste très élevée pour les Saint-amandois et que dire de l'interprétation de la majorité municipale sur les « charges » de personnel, notamment la hausse du point d'indice qui, selon la petite musique serait une des causes de la situation financière de la Ville. Si les dotations et notamment la dotation globale financière, sont en baisse de 4,78 % c'est de la responsabilité des députés qui votent le budget et non des employés municipaux. Même s'il note qu'il y aura une augmentation du nombre de salariés. Oui les dépenses de fonctionnement augmentent et elles sont plombées par les charges financières de la dette et par les charges à caractère général.

Concernant les recettes, la baisse des dotations, comme pour la crise des services publics, mettent une fois de plus les habitants des collectivités locales en difficulté. Il ne revient pas sur la fermeture à la dernière rentrée d'une classe au Vernet dans un Quartier Prioritaire de la Ville et des nouvelles peu réjouissantes qui sont présentées pour la Poste du Vernet. On peut lire tous les jours dans la presse l'annonce de fermetures de classes parfois devancées par des Mairies qui sont en difficulté pour pouvoir financer. Evidemment c'est en lien avec l'austérité. Une fois encore ce sont les populations les plus fragiles qui sont en 1^{ère} ligne et c'est le résultat de la politique gouvernementale. Au sujet des impôts locaux, heureusement qu'ils sont stables lorsque l'on connaît le niveau de la pression fiscale à Saint-Amand-Montrond.

Comme à l'accoutumé dans ce rapport, il y a beaucoup moins de pages consacrées à l'investissement et c'est une des conséquences de l'état financier de la Ville. Certes les travaux de la place de la République sont

importants mais ils ne seront pas terminés avant la fin du mandat. Par contre, sans être devin, on peut être sûr que les trous dans la voirie et sur les trottoirs resteront dans le bilan de la mandature.

Pour leur groupe « Renaissance citoyenne » et sans dévoiler l'ensemble de leur proposition, l'entretien de haut niveau de l'espace municipal fait partie des conditions indispensables à l'attractivité de la ville. Ce n'est pas la seule évidemment. Son groupe prendra acte de ce rapport contraint qui va laisser les Saint-amandois contrit.

Emmanuel RIOTTE, Maire, rappelle qu'ils ont voté ensemble contre le rassemblement national.

Dominique LARDUINAT estime qu'effectivement ils pourront se retrouver sur des questions qui risquent de mettre en danger le vivre ensemble. Pour autant ils en seront à rester chacun dans leur position en ce qui concerne les orientations puisqu'ils n'ont pas tout à fait la même vision des choses. Ce qui n'empêchera pas, si besoin était, de combattre les idées d'extrême droite car on parle d'un parti mais il n'y a pas que celui-là. Donc évidemment qu'ils sauront se retrouver si besoin mais en tout cas il y a des orientations qui sont prises, qui conduisent vers cet état de fait. Il reprend l'exemple des fermetures de classes, il y a encore 12 classes qui vont fermer dans le Cher. On peut avoir une vision comptable des effectifs et c'est d'ailleurs ce qui se passe, mais en ce qui concerne l'enseignement on ne peut pas avoir une vision uniquement comptable. On a besoin, lui semble-t-il d'un maillage du réseau d'éducation. Il y aura donc à regarder cela avec beaucoup d'attention. Voilà ce qui les sépare mais cela n'enlève rien à ce qu'il a dit précédemment.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'à Saint-Amand-Montrond on ouvre une classe, ce qui veut donc dire qu'un bon boulot a été fait auprès du DASEN. Il rappelle qu'il y a 950 enfants en moins en 2 ans sur tout le département donc il peut imaginer que le DASEN ait effectivement l'envie de fermer des sections. Celui qui lutte pour que des classes ne ferment pas sur le département c'est quant même le député actuel mais effectivement c'est un sujet.

Il précise également qu'actuellement il n'y a pas de crainte pour la poste du Vernet.

Dominique LARDUINAT répond que le risque c'est l'antichambre de la fermeture. Pour rappel le bureau de poste du Vernet était celui qui avait le plus d'activité dans le département du Cher. C'est comme tout, lorsque l'on veut rendre un service inopérant on met une pancarte pour dire que c'est exceptionnellement fermé, alors que c'est parfois exceptionnellement ouvert. Effectivement il y a danger. Ce qui est proposé c'est un procédé qui permet la plupart du temps de transformer et d'aller à la fermeture. Qu'il soit en QPV est l'un des moyens d'empêcher la fermeture.

Emmanuel RIOTTE affirme qu'il va être vigilant pour la suite.

Francis BLONDIEAU souhaite revenir sur les augmentations de personnel et affirme qu'il n'a écouté aucun de ses collègues soit s'en plaindre, soit dire que c'est une charge supplémentaire. Il pense que c'est une bonne chose et même si cela a un coût, la majorité municipale ne se réfugie pas derrière cela pour dire que c'est cela qui pose un problème. Il pense que c'est une bonne chose d'augmenter les fonctionnaires.

Concernant la désertification médicale, Emmanuel RIOTTE, Maire rappelle que la compétence n'est absolument pas municipale mais communautaire et qu'il y a une Vice-présidente en charge de cette lutte contre cette désertification médicale. Il n'empêche qu'ils y travaillent avec l'Hôpital. Il fait tout pour récupérer 2 dentistes et 1 kinésithérapeute. Pour les médecins c'est effectivement beaucoup plus compliqué. Après, ils perçoivent 50 000 € si ils s'installent à Saint-Amand-Montrond, ils ne payent pas d'impôts pendant 5 ans, cela peut être attractif mais cela ne suffit pas.

Marie BLASQUEZ rappelle qu'un cabinet avait été engagé et que cela n'a pas abouti à grand-chose et aux dires des médecins ils étaient contrariés dans la mesure où le compte-rendu de ce cabinet était arrivé aux mêmes conclusions que ce que les médecins disaient depuis des années.

Monsieur Francis BLONDIEAU répond que cela a abouti à quelque chose d'écrit. Ce rapport, qui a été fait par un cabinet conseil, a mis les choses à plat et ce cabinet a tout de même prospecté mais malheureusement cela n'a pas abouti.

Yves PURET répond que cela était couru d'avance qu'il n'allait pas trouver. Cela aurait pu se faire en interne.

Geoffroy CANTAT rappelle que ce n'est pas une compétence municipale et précise que dans beaucoup d'autres villes, il cite comme exemple Châteauroux, il y a les mêmes problèmes malgré un nombre important de démarches menées. Dans de plus grandes villes le problème est le même, Tours par exemple.

Il tient également à revenir sur les remarques qui reviennent de façon assez systématique sur la gestion de la dette par l'équipe municipale. Il tient à rappeler qu'ils ont hérité d'une situation qui n'était pas bonne et ça il faut tout de même le dire. On ne peut pas reprocher aujourd'hui à l'équipe actuelle de ne pas avoir fait baisser la dette, dans une situation qui est peut-être encore plus complexe qu'avant. Il y a tout de même eu

un débat notamment sur le sujet de la salle Aurore qui aurait pu être travaillé depuis bien longtemps. Nous parlons de dette et de situation financière de la Ville, il y a tout de même des choses qui ont été engagées il y a très longtemps et qui plombe totalement la Collectivité. Aujourd'hui la baguette magique n'existe pas mais la situation tend à s'améliorer. Espérons que les équipes suivantes arriveront à poursuivre les améliorations pour le bien commun de chacun. Il ne faut pas stigmatiser systématiquement sans regarder l'effort et le travail fait. Oui il y a une dette car elle était déjà présente avant. C'est quelque part un non-débat.

Marie BLASQUEZ répond qu'elle ne stigmatise pas mais qu'elle prend des chiffres et qu'elle les fait parler. Quant à la situation, elle rappelle que l'équipe municipale actuelle a demandé un bilan auprès de la DGFIP en 2020, bilan qui avait déjà été demandé, lui semble-t-il, en 2019 à la fin du mandat précédent et ce bilan révélait une situation loin d'être aussi catastrophique qu'ils le disaient. Elle pense même qu'il y avait l'un de leur ancien conseiller qui avait abondé en ce sens. Elle ne dit pas que la situation était reluisante et avoue qu'effectivement c'est une situation qui date. Pour revenir à la salle Aurore, c'est vrai mais ce n'est pas nouveau. A ce moment là il fallait réagir avant. Elle, elle parle des chiffres d'aujourd'hui et elle attend toujours ses réponses.

Geoffroy CANTAT répond que les chiffres d'aujourd'hui sont les conséquences d'hier.

Marie BLASQUEZ répond que ce n'est pas le problème. L'équipe actuelle se réfugie derrière une situation qui date d'une époque au cours de laquelle ils étaient présents. Le problème n'est pas ce qui s'est passé avant car effectivement nous avons toujours un héritage du passé. Aujourd'hui l'équipe municipale donne des chiffres et dit que tout va bien mais elle ne voit pas où est l'auto-financement.

Sylvie OLIVIER ajoute qu'effectivement ils étaient nombreux ici à être dans la majorité municipale précédente. Elle a suivi quasiment tous les Conseils Municipaux et en tant que spectatrice elle n'a jamais vu quelqu'un, parmi ceux présents aujourd'hui, voter contre certains projets onéreux dont ils sont aujourd'hui comptables. Sauf à la fin lorsqu'il s'agissait d'inverser la donne. Elle pense qu'il ne faut plus s'appesantir là-dessus mais plutôt chercher des solutions pour le présent et l'avenir car le passé on ne va pas le refaire. Et peut être qu'on ne le souhaite pas non plus.

Elle ajoute que pour la santé elle constate qu'il n'y a pas de pénurie de pharmacies, les enseignants sont nommés là où il y a des besoins et ils ne choisissent pas, il faudra tout de même mettre quelques règles pour l'installation des médecins car sinon on n'y arrivera jamais.

Yves PURET répond que le corps médical a toujours été vent debout contre cette mesure.

Sylvie OLIVIER répond qu'aujourd'hui il y a des gens qui meurent à cause de la pénurie de médecin dans notre région et dans notre ville, donc elle pense qu'à un moment donné il faut faire quelque chose. D'autre part, elle pense que la Collectivité a peut-être pris le train en retard car comment se fait-il que dans des municipalités voisines avec un nombre d'habitants largement inférieur au notre, il y a des maisons médicales avec des médecins dedans depuis déjà plusieurs années.

Emmanuel RIOTTE, Maire, affirme que l'explication réside dans le fait que si la municipalité précédente n'avait pas orienté la Maison de Santé sur les Capucins, elle serait faite depuis longtemps et des médecins se seraient installés car il y en avait à l'époque et ils seraient encore en activité maintenant. C'était une grave erreur.

Sylvie OLIVIER demande qui a voté contre ici ?

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que le discours de l'ancien Maire était de dire que les subventions allaient au moins protéger le bâtiment et après le bâtiment a été répertorié et on ne pouvait plus faire de travaux dedans.

Sylvie OLIVIER pense qu'aujourd'hui il faut que l'on arrive à rattraper les choses mais il faut aussi qu'au niveau gouvernemental on fasse avancer la question de l'installation de nouveaux médecins.

Emmanuel RIOTTE, Maire, pense que nous avons tout de même la chance, il faut le dire, que la pharmacienne de Charenton ait pu faire venir une association à Charenton. Cela rend service aux Saint-amandois. Ils auraient pu aller dans l'Indre ou dans l'Allier, on a une chance inouïe de les avoir. Certes ce n'est pas à Saint-Amand-Montrond mais il ne faut pas voir les choses sous cet angle. Aujourd'hui il y a des gens qui vont à Clermont Ferrand se faire soigner.

Sylvie OLIVIER rétorque que certaines personnes n'ont pas les moyens de se déplacer et cela devient inquiétant.

Francis BLONDIEAU précise que les deux secteurs sensibles sont les médecins et les dentistes. On s'aperçoit qu'effectivement les médecins ne sont pas équitablement répartis sur le territoire, notamment les jeunes médecins qui s'installent près du lieu où ils ont fait leurs études. Il rappelle que Loïc KERVRAN a proposé un amendement pour demander que les médecins ne puissent pas s'installer dans certains lieux,

sachant qu'ils auraient tout de même une possibilité immense par ailleurs car il y a tellement de besoins qu'ils n'auraient que l'embarras du choix.

Dominique LARDUINAT estime que concernant Loïc KERVRAN, c'est transpartisan et qu'il n'est pas seul. Mais cela va dans le bon sens. Il estime comme Sylvie OLIVIER, que lorsque l'on est fonctionnaire on ne doit pas faire ce qu'on veut. Il y a un certain nombre de médecins qui, même s'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire, bénéficient tout de même d'un nombre de droits liés à l'assurance maladie. Il serait donc logique qu'au moins au début de leur carrière, on puisse leur imposer d'être dans des endroits qui sont peu dotés comme ici à Saint-Amand-Montrond puisque la Région Centre-Val de Loire est la région de France la plus sous-dotée en médecins. Il ne faut pas faire de misérabilisme mais il faut essayer de travailler pour rendre la ville attractive, sans tomber dans le clientélisme, car ça aussi c'est un risque et notamment avec les médecins étrangers. Il y a un équilibre à trouver et un travail à faire. A ce propos il informe que samedi matin il y aura une proposition de signature de pétition concernant la santé à Saint-Amand-Montrond, pétition qui sera ensuite transmise aux autorités qualifiées. Ce qui compte c'est de travailler afin que l'on sorte de cette ornière au plus vite.

Philippe MARME précise qu'il n'est pas possible de reprocher à l'équipe municipale actuelle de dépenser des sommes pour rechercher des médecins alors qu'en deux ans ils ont monté une Maison de Santé qui vit avec à l'intérieur 3 médecins, une IPA. Du bon boulot a déjà été fait.

Question n° 4

Autorisations données au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal Ville (dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus pour le budget principal Ville et conformément à l'annexe.**
- **autorise Monsieur le Maire, jusqu'en avril 2025 et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal Ville au titre de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024, conformément à l'annexe.**

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE explique que ce sont les 25 % que les collectivités votent tous les ans.

Question n° 5

Communauté de communes Cœur de France : Attribution de fonds de concours en faveur de la Ville de Saint-Amand-Montrond – Règlement d'attribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide le règlement d'attribution visant à cadrer l'octroi, par la Communauté de communes Cœur de France à la Ville de Saint-Amand-Montrond, de la somme de 740 000 € sous forme de fonds de concours, en vue de participer aux projets cités ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce règlement d'attribution.**

Informations et débats :

Marie BLASQUEZ remarque que lorsque le sujet des Grands Prés avait été évoqué, elle rappelle que le terrain avait été donné à l'euro symbolique à Val de Berry pour la construction de logements sociaux, elle avait demandé à qui incombait le coût des travaux de voirie, il lui avait été répondu que c'était à la commune et qu'il y aurait des subventions. Qu'en est-il de ces subventions ? Ont-elles été touchées ou pas ? Car c'est un projet qui avoisine le million d'euros pour la construction de 48 pavillons.

Emmanuel RIOTTE répond qu'une partie des fonds de la Communauté de communes dédiés à Saint-Amand-Montrond sur le contrat de territoire ira sur cette opération. Il précise que ce sont des travaux de voirie et d'enfouissement.

Question n° 6
Mise en place de fonds de concours :
Rénovation de l'éclairage public Place de la République

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **accepte la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;**
 - **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents s'y rapportant.**
-

Question n° 7
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges lors du CST sur les suppressions de poste.

Question n° 8
Présentation du Rapport Social Unique 2023 (RSU)

Ce point est donné à titre d'information et ne fait pas l'objet d'un vote.

Informations et débats :

Dominique LARDUINAT estime qu'il est important d'avoir le constat de la situation dans chaque collectivité, notamment concernant la question de légalité femmes/hommes ainsi que l'ensemble des autres sujets, rémunération... Malheureusement, ces rapports ne restent souvent que des constats et des vœux pieux. Même si cela s'impose c'est malheureusement trop souvent peu suivi d'effets. Nous sommes à 3 jours du 8 mars et on voit bien que les inégalités perdurent. Il ne remet pas en cause la municipalité puisqu'il n'a pas regardé le rapport. Mais c'est un fait national et dans les collectivités territoriales également. C'est un sujet qui doit être pris à bras le corps.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que cette synthèse est une veille. A la Collectivité d'être attentive et d'améliorer tout ce qui peut l'être. Le but de le passer en Conseil Municipal est que justement il y ait cette transparence et que les résultats puissent être améliorés tous les ans.

Question n° 9
Convention de mutualisation des services « Propreté Urbaine » et « Bâtiment/Génie-civil » entre Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention de mutualisation des services « Propreté Urbaine » et « Bâtiment/Génie-civil » entre la Communauté de communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond et ses avenants à venir ;**
 - **autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**
-

Question n° 10
Acquisition de parcelles bâties : 11 rue des Victoires et 18 rue Lamarque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d'acquérir auprès des Consorts MAGNE, les parcelles bâties cadastrées CD 92 et CD 93, sises 11 rue des Victoires et 18 rue Lamarque à Saint-Amand-Montrond, d'une superficie totale de 373 m², pour un prix de 65 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que c'est dans l'optique du réaménagement du fond de place de la République, sur un mandat futur afin de ne pas passer à côté des espaces pour installer des nouvelles structures et des parkings.

Francis BLONDIEAU précise que c'était proposé à 85 000 € et qu'ils ont fait baisser à 65 000 €.

Question n° 11

Acquisition d'une parcelle : Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d'acquérir auprès de Monsieur Roger AUPY la parcelle cadastrée BK 113, d'une superficie de 107 m², située « Les Grands Champs », au prix de 300 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Emmanuelle RIOTTE, Maire, précise que ce sont des terrains maraichers entre la rue des grands villages et la route du Pondy.

Question n° 12

Bilan des cessions et des acquisitions foncières en 2024

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de la liste des cessions et acquisitions foncières opérées sur l'année 2024 précitée ci-dessus.

Informations et débats :

Francis BLONDIEAU fait remarquer que le dernier lot des Séjots a été vendu à une médecin qui travaille à la fois pour les Urgences de l'Hôpital et à la Maison de Santé. Ce qui veut dire qu'elle compte s'installer à Saint-Amand-Montrond.

Emmanuel RIOTTE, Maire, remarque que le 1^{er} sur la liste des cessions, la SCI RADUCANU, est un cabinet de kiné.

Question n° 13

Cession d'un logement : 8 place Riobamba par la SA France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande si nous connaissons la raison de la vente.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que les bailleurs sociaux doivent vendre des logements pour respecter la loi Elan. En général, ils vendent 1 million de logements par an.

Sylvie OLIVIER rétorque que cela fait un logement social en moins

Question n° 14

Désaffectation, déclassement et cession de terrain : rue Coste et Bellonte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- décide de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal avant cession du terrain situé rue Coste et Bellonte ;
- approuve la cession du terrain sis rue Coste et Bellonte à la SCI ESPERANCA, représentée par son gérant Monsieur Manuel DO REGO, au prix de 25 € le m² ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Dominique LARDUINAT s'interroge sur le montant puisque France Domaine l'estime à 38 000 € et que nous le vendons à 25 000 €. Cela leur pose question.

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que nous avons plus ou moins 10 % de marge de négociation par rapport à l'avis de France Domaine.

Francis BLONDIEAU explique que ce terrain était en vente depuis des années, personne n'était intéressé. Là il y eu enfin une proposition et comme c'était la seule et que l'on cherchait à vendre ce terrain, la Collectivité a accepté.

Question n° 15

Leg de Madame Georgette AUGER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- accepte le leg sans charge ni condition établi par testament par Madame Georgette AUGER au profit de la Commune ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant y compris les actes de succession et sur les frais occasionnés.

Question n° 16

Convention de participation financière du SDE : opérations d'enfouissement des réseaux électriques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention de participation financière du SDE pour les opérations d'enfouissement des réseaux électriques ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 17

Adhésion au réseau Micro-Folie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Dominique LARDUINAT s'interroge sur le montant et il aurait besoin de savoir comment cela va se concrétiser.

Raphaël FOSSET répond que ce projet est initié par La Villette. La Collectivité a choisi la version mobile dans laquelle toute une offre est incluse : écran, une vingtaine de tablettes, borne wifi.... C'est vraiment un package complet qui est proposé de manière à ce que l'offre pédagogique contenue, on parle de Musée numérique mais pas que, permette d'aller au-devant des quartiers. Ce sera ventilé au niveau d'une année sur 3 secteurs différents : le QPV, la Pyramide et la Bibliothèque. Nous sommes à 40 000 € de subventions entre la DRACC et les bailleurs sociaux. Il reste à peine 10 000 € à la charge de la Ville.

Question n° 18

Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de l'adhésion au réseau Micro-Folie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Question n° 19

Convention avec Bourges Capitale européenne de la Culture 2028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'adopter la proposition de convention avec l'association Bourges Capitale européenne de la Culture 2028 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.**

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que de fait toute notre programmation culturelle sera mise en valeur par l'association de Bourges Capitale Européenne de la Culture. Donc logiquement nous devrions avoir plus de visiteurs avec peut-être des gens qui resteront dormir sur place.

Raphaël FOSSET ajoute que c'est intéressant et que c'était difficile de contourner l'événement, même s'il est difficile de pronostiquer du résultat et du ruissellement. En tout cas la Collectivité a constitué une équipe de travail qui est en réflexion sur l'offre qui va être proposée. Nous restons prudents, c'est une offre évolutive. Aujourd'hui chaque entité culturelle de la Ville propose sa programmation annuelle de base plus une évolution selon les résultats escomptés. Les montants qui sont annoncés sont les montants imposés pour être partenaire et pour avoir l'autorisation de se servir de l'identité visuelle de Bourges 2028, ce qui est non négligeable et tout de suite valorisant et il y aura plus que cela. C'est un beau projet et il était difficile de ne pas y adhérer.

Sylvie OLIVIER pense que cela peut être intéressant pour le rayonnement et l'attractivité de la Ville si tout le monde joue le jeu donc à savoir les retombées que nous aurons nous de cette initiative. Mais on ne peut guère être contre car cela voudrait dire que l'on se coupe d'un réseau culturel et artistique qui va quand même, normalement, apporter quelque chose à notre territoire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'en fait la Collectivité paye un label. Nous pourrions mettre « Saint-Amand-Montrond – Bourges 2028 ». C'est tout le territoire qui va profiter de ce titre de « Bourges Capitale de la Culture ».

Marie BLASQUEZ est heureuse de constater que pour une fois cela sera pour la culture et pas pour le sport. Donc bravo !

Question n° 20

Convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes de la Région Centre (FRMJC), la Ville de Saint-Amand-Montrond, ENEDIS et VEOLIA – Exposition scientifique 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention de partenariat entre la FRMJC du Centre, la Ville de Saint-Amand-Montrond, la Direction Territoriale d'ENEDIS et la Direction Territoriale de VEOLIA EAU Beauce Sologne Berry ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Sophie CUINIERES précise qu'il s'agit de la même exposition pédagogique qui a lieu tous les ans pour les scolaires. Les enseignants l'attendent toujours avec impatience.

Question n° 21
Re sectorisation de la carte scolaire de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'adopter la nouvelle sectorisation de la carte scolaire de la Ville ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.**

Informations et débats :

Sophie CUINIERES précise que cela fait partie de la politique de la Ville qui souhaite faire un meilleur rééquilibrage pour aller contre les fermetures de classes. Il est certain que nous prenons en compte les logements et que dans ces logements il est difficile de comptabiliser les élèves et la tranche d'âge. L'objectif est quand même de faciliter aussi les familles. Par exemple Avenue Mallard d'un côté c'était le secteur Buissonnets et de l'autre côté c'était le secteur Marceau. On essaye de rééquilibrer tout cela. Cette réflexion est le résultat d'échanges avec les familles ces dernières années. La Collectivité espère d'une part répondre à leurs demandes et d'autre part lutter effectivement contre ces fermetures de classes. C'est une façon parmi d'autres de lutter contre les fermetures de classes !

Sylvie OLIVIER avait cru comprendre que pour la fermeture de classe au Vernet, il y avait le choix entre une école de centre-ville et une classe sur ce secteur dans le QPV. C'est pour cela qu'il est d'autant plus important de préserver le nombre d'élèves dans cette école du Vernet.

Sophie CUINIERES précise que le but est bien de rééquilibrer tous les secteurs. La Collectivité a lutté ardemment contre une fermeture de classe cette année, dès que nous avons su que cela commençait à cogiter en haut lieu. Donc à la rentrée prochaine il ne se passera en principe rien de nouveau et pour éviter ce risque-là dans les années à venir, le calcul de cette re sectorisation sera favorable à la ville.

Sylvie OLIVIER demande à Monsieur le Maire s'il a réussi à inclure l'école du Vernet dans le QPV car dans ce cas de figure il ne pourrait plus y avoir de fermeture de classe.

Emmanuel RIOTTE, Maire confirme que l'école du Vernet est bien dans le QPV.

Sophie CUINIERES précise que la Collectivité est très attentive au QPV.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il est également attentif à l'école des Buissonnets qui n'est pas dans le QPV, mais qui mérite vraiment une attention.

Sophie CUINIERES confirme que la Collectivité est attentive à chacune des écoles et que l'évolution des effectifs est suivie de très près. Nous sommes aussi très attentifs aux inscriptions en cours d'année et aux demandes de dérogation car cela aussi ça peut jouer.

Sylvie OLIVIER ajoute que cela va dans le bon sens avec la petite augmentation de population et nous pouvons supposer que nous allons pouvoir avoir de nouvelles familles qui s'installeront dans un temps assez réduit lorsque les logements au Grand Pré vont sortir de terre.

Emmanuel RIOTTE, Maire, confirme qu'effectivement il y avait un projet de fermeture au Vernet et qu'il a argumenté sur la construction de ces 48 pavillons pour empêcher cela.

Question n° 22
Règlement de fonctionnement des inscriptions et dérogations scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide le règlement de fonctionnement des inscriptions et dérogations scolaires ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Sophie CUINIERES précise que nous n'avons rien inventé. Toutes ces inscriptions et réglementations sont annexés à différents documents et que nous allons juste les regrouper dans un seul et même document. Cela fait rentrer des recettes notamment grâce à la contribution aux frais de scolarisation demandée aux communes extérieures. Et en ce sens, nous ne faisons qu'appliquer la loi.

Question n° 23

Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et Mme Perrine COMPANY dans le cadre du Fond d'Innovation Petite Enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valider ces conventions ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Sophie CUINIERES ajoute que Madame Perrine COMPANY était déjà intervenue auprès du personnel de la Collectivité. Dans le cadre de la professionnalisation il a été souhaité ouvrir cette possibilité aux assistantes maternelles et dans le cadre des aides, conseils et soutiens que l'on apporte aux futurs parents employeurs et aux parents employeurs de ces assistantes maternelles, la Collectivité a opté pour proposer également un accompagnement. Cela entre dans le cadre du Fonds Innovation Petite Enfance pour lequel la Collectivité a été retenue et elle est fière et remercie les équipes qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier, tant sur l'écoute des parents et la réponse qui leur est apportée que sur la constitution de ce dossier. Le Département Petite Enfance a énormément évolué ces deux voire trois dernières années avec des missions particulières tant auprès des parents qu'au niveau des professionnels, agents de la Commune ou assistantes maternelles. C'est un effort qui a été fait par tous et qui est reconnu par les parents et les familles. Et elle en fait un argument pour que les familles s'installent à Saint-Amand-Montrond.

Question n° 24

Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Association « Musique au Pays de George Sand »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention de partenariat entre La Ville et l'Association « Musique au Pays de George Sand » ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Sylvie OLIVIER demande s'il s'agit du monsieur qui était au piano lors des vœux de Monsieur le Maire. Raphaël FOSSET répond que non pas du tout. Lors des vœux du Maire il s'agissait d'un professeur de l'École de Musique, alors que là il s'agit de quelqu'un de l'extérieur.

Question n° 25

Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale Isabel GODIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide le règlement modifié de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise pour information que nous avons moins de 5 situations par an.

Question n° 26

Règlement de consultation des archives municipales – Annexe au règlement de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide le règlement de consultation des archives municipales – Annexe au règlement de la Bibliothèque Municipale ;**

-
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 27

Convention de coopération entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour catalogage du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention de coopération entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le Centre national de la recherche scientifique pour le catalogage du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Raphaël FOSSET ajoute que cela est important car cela va permettre de valoriser grandement le fonds ancien de la Bibliothèque. C'est un vrai trésor, le problème c'est qu'il est entre quatre murs et il n'est absolument pas valorisé.

Demain lorsque tout sera référencé, il sera « mis sur la place publique » et tout le monde pourra en profiter, notamment les universitaires, et cela est fondamental et va donner un coup de projecteur car il y a des choses qui ne sont jamais sorties. C'est un peu le pendant de ce qui est fait pour le Musée, pour la partie récolement, avec le Projet Scientifique et Culturel, qui va également permettre de valoriser et de référencer la collection complète du Musée, de manière à pouvoir la mettre en ligne et de la valoriser auprès des étudiants, universitaires ou autres chercheurs. Ce sont deux projets qui sont de belles envelopures et qui permettront à la Collectivité d'avoir une vraie visibilité et de valoriser notre patrimoine car c'est bien de dire que l'on a des belles choses mais si nous pouvons en faire profiter les autres et par retour avoir de la visibilité, c'est fondamental.

Question n° 28

Règlement intérieur du prix des Lecteurs en Herbe de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide le règlement intérieur du prix des Lecteurs en Herbe de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que nous étions les 1ers à mettre cela en place.

Sophie CUINIERES ajoute que cela a démarré par une activité au sein des structures « Petite Enfance », Bébés lecteurs, au cours de laquelle les familles étaient invitées avec leur tout petit afin de lire des livres, regarder, échanger sur un livre. Cela a plus. C'est une idée qui a germé, qui a grandi et qui a donné le prix des lecteurs en herbe

Question n° 29

Prix Alain Fournier : Remise de récompenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix 2025.

Informations et débats :

Raphaël FOSSET informe que le prix Alain Fournier a été décerné hier avec 14 voix sur 24 votants à Ingrid GLOWACKI, qui a signé « La Poète aux mains noires ». Il s'agit d'une biographie romancée de la vie de Marie Talbot, une grande artiste nationale et même internationale reconnue pour son travail au niveau de la poterie. C'est un beau parcours de vie pour une forte personnalité, une personne qui est née dans la misère absolue et qui a réussi à s'élever intellectuellement par le biais de la sculpture et de la poterie et à

dominer le milieu masculin et patriarcal qui gravitait autour d'elle et qui régnait à l'époque. Une belle élévation intellectuelle et humaine.

C'est vraiment un bel ouvrage qui nous permet de faire un doublon en mettant un coup de projecteur sur la Borne. C'est le Berry qui va être mis en exergue au travers de cet ouvrage.

Question n° 30

Convention d'octroi du Droit de pêche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention d'octroi du droit de pêche dans le canal de Berry ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
-

Question n° 31

Validation du Contrat Régional de Solidarité Territorial - Territoire de la Communauté de communes Cœur de France - dans sa version définitive et de sa maquette financière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide le Contrat Régional de Solidarité Territorial - Territoire de la Communauté de communes Cœur de France - dans sa version définitive, ainsi que sa maquette financière ;
 - accepte d'en confier l'interface de gestion administrative au Pays Berry-Saint-Amandois ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à poursuivre l'action engagée.
-

Question n° 32

Acquisition de téléphones fixes IP de marque Alcatel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide cette acquisition de téléphones fixes de marque Alcatel auprès de la Communauté de communes du Haut Berry ;
- autorise la collectivité à faire un don d'un montant de 1 000 € en faveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale géré par la Communauté de communes du Haut Berry ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette procédure

Informations et débats :

Emmanuel RIOTTE, Maire, ajoute que ce n'est pas cher et que cela est beaucoup mieux que ce que l'on a. Il fallait que l'on change notre parc. C'est une bonne affaire.

L'ordre du jour étant terminé, et que plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 3 avril à 18h et lève la séance à 20h30.

Saint Amand Montrond, le 6 mars 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Francis BLONDIEAU

Emmanuel RIOTTE

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée sur la borne publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville depuis le 10 mars 2025.



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 03 AVRIL 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absent | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|--------|------------------------|-----------------------------|
| 29 | 20 | 8 | 1 | 21 mars 2025 | 21 mars 2025 |

Point n° 2 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|---------------------|-----------------|---|
| Sophie CUINIERES | donne pouvoir à | Florence COMBES (jusqu'à son arrivée) |
| Lionel DELHOMME | donne pouvoir à | Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée) |
| Malika LACH-HAB | donne pouvoir à | Nora ANGLADE |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Patrick BONGRAND |
| Aurélie COUSIN | donne pouvoir à | Brigitte MERCIER |
| Tony JUNG | donne pouvoir à | Pascale BECUAU |
| Jonathan STOCKER | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT |
| Sandrine KOSTADINOV | donne pouvoir à | Jacqueline CHAMPION |

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2121-29 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, 19 novembre 2020 et 8 avril 2021 portant délégations données par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

Vu la Commission des finances informée sur cette question lors de sa séance du mardi 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Nora ANGLADE, Conseillère municipale, rapporteur entendu ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 6 mars 2025 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (document annexé).

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PEAUDECERF



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire**

Emmanuel RIOTTE

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le rapport présenté lors de la séance du jeudi 06 mars 2025, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES – AVENANTS

- **LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS**

| Entreprise | Objet | Montant HT de l'avenant |
|-----------------------------|--|--|
| KMCL (18 Bourges) | Ajout d'un photocopieur à la cantine Mallard en remplacement d'une imprimante obsolète | 907,20 € HT (1 088,64 € TTC) Soit 113,40 € HT (136,08 € TTC) par trimestre |

DEMANDES DE SUBVENTION

- Décision n° 5 du 25 février 2025, portant demande de subvention concernant l'achat d'équipement divers et de mobiliers pour les structures Petite Enfance et pour le Centre de Loisirs, auprès de :
 - la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (CAF), pour un montant d'aide de 4 937,00 € HT (80 %).
- Décision n° 6 du 25 février 2025, portant demande de subvention pour l'aménagement d'un jardin pédagogique au Centre de Loisirs, auprès de :
 - la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (CAF), pour un montant d'aide de 5 913,00 € HT (60 %) ;
 - la Région Centre-Val de Loire, pour un montant d'aide de 1 971,00 € HT (20 %).
- Décision n° 40 du 7 mars 2025 portant demande de financement pour le réaménagement de l'espace jeunesse à la Bibliothèque Municipale, auprès de :
 - du Département du Cher, pour un montant d'aide de 1 896,945 € HT (50 %).
- Décision n° 41 du 17 mars 2025 portant demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne piscine du parc Montagnac en salle multi-accueil - abroge la décision n°13 du 16 février 2024, auprès de :
 - l'État dans le cadre du fonds vert pour un montant d'aide de 309 831,10 € HT (35 %) ;
 - la Région dans le cadre du CRST pour un montant d'aide de 135 000,00 € HT (15,25 %) ;
 - le Département pour un montant d'aide de 175 040,65 € HT (19,77 %)
 - la Communauté de communes Cœur de France, pour un montant d'aide de 88 313,62 € HT (9,98 %)

DONS

- Décision n° 7 du 25 février 2025, concernant l'acceptation du don d'un carton de partitions pour violoncelle et d'un pupitre à l'École de Musique.

DELIVRANCE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

- 4 décisions concernant la délivrance de concessions dans le cimetière « Les Mûriers » ;
- 4 décisions concernant la délivrance de concession d'une case columbarium dans le cimetière « Les Mûriers » ;
- 8 arrêtés concernant le renouvellement de concessions dans le cimetière « Les Mûriers » ;
- 1 arrêté concernant le renouvellement de cases colombarium dans le cimetière « Les Mûriers ».



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le :07/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 03 AVRIL 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absent | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|--------|------------------------|-----------------------------|
| 29 | 20 | 8 | 1 | 21 mars 2025 | 21 mars 2025 |

Point n°3 - Remplacement d'un membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|---------------------|-----------------|---|
| Sophie CUINIERES | donne pouvoir à | Florence COMBES (jusqu'à son arrivée) |
| Lionel DELHOMME | donne pouvoir à | Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée) |
| Malika LACH-HAB | donne pouvoir à | Nora ANGLADE |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Patrick BONGRAND |
| Aurélié COUSIN | donne pouvoir à | Brigitte MERCIER |
| Tony JUNG | donne pouvoir à | Pascale BECUAU |
| Jonathan STOCKER | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT |
| Sandrine KOSTADINOV | donne pouvoir à | Jacqueline CHAMPION |

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-45-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 mars 2022 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Francis BLONDIEAU, 1er Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que le Conseil Municipal en date du 03 mars 2022 a désigné les représentants titulaires et suppléants au sein de la commission Locale d'Evolution des Charges Transférées (CLECT).

Considérant que cette commission a été créée entre la Communauté de communes Cœur de France et ses communes membres, afin d'évaluer les transferts de charges.

Considérant qu'ont été élus en tant que représentants titulaires :
Monsieur Emmanuel RIOTTE, Monsieur Francis BLONDIEAU et Monsieur Jean-Claude LAUNAY.

Et en tant que représentants suppléants :
Madame Jacqueline CHAMPION, Monsieur Geoffroy CANTAT et Madame Isabelle CHAPUT.

Considérant qu'à la suite de la démission, en date du 27 mai 2024, de Monsieur Jean-Claude LAUNAY, membre titulaire il convient d'élire un nouveau membre.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'élire Monsieur Philippe MARME représentant titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 07/04/2025, et publié le 07/04/2025 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 07/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 03 AVRIL 2025

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absent | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|--------|------------------------|-----------------------------|
| 29 | 20 | 8 | 1 | 21 mars 2025 | 21 mars 2025 |

Point n° 4 - Élection du ou de la président(e) de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2024 : budget principal ville et budgets annexes camping et cinéma.

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Philippe MARME, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Marie-Isabelle MIALOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Marie BLASQUEZ, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

| | | |
|---------------------|-----------------|---|
| Sophie CUINIERES | donne pouvoir à | Florence COMBES (jusqu'à son arrivée) |
| Lionel DELHOMME | donne pouvoir à | Jean-Pierre ROBBE (jusqu'à son arrivée) |
| Malika LACH-HAB | donne pouvoir à | Nora ANGLADE |
| Jonathan SAINTRAPT | donne pouvoir à | Patrick BONGRAND |
| Aurélié COUSIN | donne pouvoir à | Brigitte MERCIER |
| Tony JUNG | donne pouvoir à | Pascale BECUAU |
| Jonathan STOCKER | donne pouvoir à | Geoffroy CANTAT |
| Sandrine KOSTADINOV | donne pouvoir à | Jacqueline CHAMPION |

ABSENT : Didier DEVASSINE

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20250403-46-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L.2121-29 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Jacqueline CHAMPION, 2^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que Monsieur le Maire ne peut lui-même présenter ni voter les Comptes Financiers Uniques 2024 au Conseil Municipal, il est demandé à ce dernier d'élire un/une président(e) de séance.

Considérant toutefois que Monsieur le Maire pourra assister au débat mais pas à la délibération.

Considérant qu'il est donc proposé d'élire Monsieur Francis BLONDIEAU comme président de séance

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'élire Monsieur Francis BLONDIEAU comme président de la séance de vote des comptes financiers uniques 2024 du budget principal Ville et des budgets annexes Camping et Cinéma.**

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre PEAUDECERF



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

